

## Violences faites aux femmes : acte I

Il est beau, il est riche, il est intelligent. Elle est belle, infirmière. C'est un mariage arrangé mais ils apprennent à s'apprécier, à s'aimer.

Deux ans et une petite fille plus tard, l'histoire a viré au cauchemar. La belle ne se maquille plus, ne voit plus sa famille, ses amis. Elle est décrite triste, effacée, discrète. Le 4 février 2012, elle débarque chez sa sœur en sang, en tee-shirt dans le froid, sa fille à la main.

Pour la seconde fois, son mari l'a mise dehors, frappée. Il était jugé pour ces faits-là lundi. Elle était enceinte, elle a fait une fausse couche. En lien avec un coup porté au ventre ? Oui, pour le ministère public, qui requiert quatre mois de prison ferme. Non pour la défense, Anne Paccard. Qui a surtout dû axer sa défense sur un troisième épisode de violence, beaucoup plus grave, dont le tribunal aura bientôt à connaître les faits. La partie civile a insisté, « cela montre bien la personnalité du mari ». « Ce n'est pas cela que nous jugeons ». Le tribunal a condamné le mari violent à six mois de prison. C'était l'acte 1.